



# **Bulletin du Directeur général**

DATE: 7 juin 2004

n° 2004/11

## **MÉDAILLE MARGARITA LIZARRAGA** **2004-2005**

À sa vingt-neuvième session, en novembre 1997, la Conférence de la FAO a décidé dans sa Résolution 18/97 de décerner la « médaille Margarita Lizárraga » tous les deux ans, sur proposition du Conseil, à une personne ou à une organisation s'étant distinguée dans l'application du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable. Cette médaille rend hommage à Mme Margarita Lizárraga, de nationalité mexicaine et fonctionnaire du Département des pêches à l'époque de son décès en 1997, pour son travail efficace dans le domaine des pêches pendant près de quarante ans, pour son dévouement à l'égard de la FAO et sa volonté résolue de promouvoir le secteur des pêches, notamment dans les pays en développement, ainsi que pour son rôle décisif dans la promotion du Code de conduite pour une pêche responsable.

Des candidatures sont donc sollicitées pour l'attribution de la médaille Margarita Lizárraga pour l'exercice 2004-2005.

Les conditions générales d'octroi de cette médaille sont les suivantes:

### Nature de la reconnaissance:

Il s'agit d'une médaille commémorative en métal qui sera gravée au nom de la personne ou de l'organisation distinguée et accompagnée d'un parchemin décrivant les réalisations du bénéficiaire. Celui-ci recevra en outre un billet aller-retour entre Rome et son lieu de résidence, ainsi qu'une indemnité journalière de subsistance aux taux approuvés par l'ONU. Ces dépenses seront financées par un fonds fiduciaire créé pour cette médaille.

### Candidature recevable:

Toute personne ou organisation s'étant distinguée dans l'application du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable.

### Critères de sélection:

Les critères de sélection, établis en 1999 par le Comité de sélection et appliqués depuis lors, sont, par ordre d'importance, les suivants:

- contribution concrète exceptionnelle à l'application du Code de conduite pour une pêche responsable;
- résultat tangible;
- effort soutenu et non pas initiative ponctuelle; et
- effet boule de neige ou catalytique probable.

DISTRIBUTION: Régions, Sous-régions et Bureaux de liaison  
Représentants de la FAO et directeurs de projet  
Tout le personnel de terrain

### Soumission des candidatures:

Les candidatures doivent être soumises avant le 15 décembre 2004. Toute personne ou organisation peut proposer une personne ou une organisation s'étant distinguée dans l'application du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable. Les candidatures doivent être présentées à l'aide du formulaire électronique spécifique, qui peut être téléchargé du site web de la FAO (Département des pêches – médaille Margarita Lizárraga), et adressées au Secrétaire du Comité des pêches.

### Comité de présélection:

Un comité de présélection *ad hoc* présidé par le Sous-Directeur général chargé du Département des pêches de la FAO et composé de représentants des divisions techniques de la FAO, à savoir les directeurs des Divisions des politiques et de la planification, des ressources halieutiques et des industries de la pêche respectivement, ainsi que du Conseiller juridique, le Secrétaire du Comité des pêches assumant les fonctions de secrétaire, examinera les candidatures qui lui auront été soumises par le Secrétariat et établira une liste restreinte de trois candidats incluant une évaluation de leur candidature.

### Comité de sélection:

Le lauréat sera choisi par un comité composé des membres du bureau du Comité des pêches (le Président, le premier Vice-président et les quatre autres Vice-présidents), du Sous-Directeur général chargé du Département des pêches et du Directeur général, qui assumera les fonctions de président du Comité de sélection. Ce Comité se réunira pendant la vingt-sixième session du Comité des pêches en mars 2005. À cette occasion, le Comité de sélection fera son choix parmi les trois candidats inscrits sur la liste restreinte incluant une évaluation de leur candidature.

### Sélection finale:

Le Conseil proposera à la Conférence le nom de la personne ou de l'organisation à qui la médaille devrait être décernée.

### Remise de la médaille:

La médaille pour 2004-2005 sera remise par le Directeur général lors d'une cérémonie spéciale qui aura lieu en novembre 2005 pendant la trente-troisième session de la Conférence de la FAO.

**Jacques Diouf**  
Directeur général